

CHARTRE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEE 2019 - 2020

| Règles spécifiques | Pourquoi |
|--|--|
| Je fais le silence pendant l'appel | Pour que ce soit court |
| Je goûte calmement | Pour bien digérer, il faut manger calmement |
| Je goûte rapidement si je vais à une activité | Pour ne pas faire attendre la personne qui intervient |
| Je jette les papiers de mon goûter dans la poubelle | Je ne suis pas tout seul et la salle doit rester propre |
| Je porte mon gobelet dans l'évier | Pour participer aux tâches collectives |
| Je demande l'autorisation avant d'utiliser du matériel | Parce que nous n'avons pas le droit de toucher certaines choses dans la classe |
| Je dois prendre soin du matériel | Il ne m'appartient pas, il est mis à ma disposition par la garderie et l'école |
| Je dois ranger quand j'ai fini une activité | Ceux qui arrivent ensuite n'ont pas envie de trouver tout en désordre |
| Je ne dois pas courir dans les locaux | Cela fait du bruit et c'est dangereux |
| Je ne dois pas crier | Tout le monde a besoin de calme et je peux parler sans élever la voix |

Tout manquement à ces règles entrainera une sanction, tableau des sanctions et sera signalé par un mot dans le cahier de relevé d'incidents spécifique à la cantine.

| Sanctions |
|--|
| <p>1. Mise à l'écart de l'élève.</p> <p>2. Copie de lignes (signé par les parents pour le lendemain) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PS : Coloriage de règles de vie. - MS : Je ne dois pas + verbe d'action à copier 1 fois ou coloriage de règles de vie. - GS : Copie de la règle transgressée 1 à 2 fois. - CP : Copie de la règle transgressée 3 à 10 fois + 1 fois supplémentaires par jour de retard. - CE1 : Copie de la règle transgressée 7 à 15 fois + 2 fois supplémentaires par jour de retard. - CE2 : Copie de la règle transgressée 10 à 20 fois + 2 fois supplémentaires par jour de retard. - CM1 : Copie de la règle transgressée 12 à 25 fois + 3 fois supplémentaires par jour de retard. - CM2 : Copie de la règle transgressée 15 à 30 fois + 3 fois supplémentaires par jour de retard. <p>3. conseil de discipline avec l'enseignant ou les adultes concernés, les parents, l'enfant</p> <p>4. Billet de rappel écrit dans le cahier de liaison.</p> |

| Réparations |
|--|
| <p>A. Nettoyage des objets ou du matériel.</p> <p>B. Excuses immédiates.</p> <p>C. Remplacement ou réparation des objets ou du matériel si nécessaire.</p> |

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX
73670 ENTREMONT LE VIEUX

**CHARTRE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE –
ANNEE 2019 - 2020**

RECEPISSE D'ACCEPTION

A compléter et à retourner

Je soussigné(e), , représentant(e)
légal(e) de

-
-
-

déclare avoir lu et approuvé la charte de la garderie périscolaire d'Entremont-le-Vieux pour l'année scolaire 2019-2020.

Date et signature

MAIRIE DE ENTREMONT LE VIEUX
73670 ENTREMONT LE VIEUX

**CHARTRE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE –
ANNEE 2019 - 2020**

RECEPISSE D'ACCEPTION

A compléter et à retourner

Je soussigné(e), , représentant(e)
légal(e) de

-
-
-

déclare avoir lu et approuvé la charte de la garderie périscolaire d'Entremont-le-Vieux pour l'année scolaire 2019-2020.

Date et signature